Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260416-05092026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 avril 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, à vingt-heures heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTEE, M. Quentin FILY.

Étaient représentés : M. Devrig GUIHO par M. Fabrice BIZETTE.
M. Benoît DASSÉ par M. Cédric ALIX.

Était excusé : M. Florian DEROUET.

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Fabrice BIZETTE comme secrétaire.

Délibération n° 05-09-2026
Objet : Transformation du prêt relais maison de santé en prêt amortissable

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un prêt relais d'un montant de 368 200.00 € a été contracté auprès du crédit mutuel de bretagne pour faire face aux dépenses liées au travaux de la maison de santé dans l'attente du reversement du FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée). Celui-ci arrive à échéance le 31 août 2026. Un remboursement total du prêt relais entraînerait des difficultés de trésorerie pour la commune. Le montant restant à rembourser s'élève à 248 200.00 €. Le crédit mutuel a été sollicité et a fait la proposition suivante pour la consolidation :

- Durée de 120 mois
- Taux fixe de 3.8000 %
- Périodicité de remboursement trimestrielle
- Echéances constantes avec amortissement progressif du capital
- Frais de dossier 248.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (C.Faillé) :
DECIDE de consolider le prêt relais d'un montant de 248 200.00 € auprès du crédit mutuel de bretagne aux conditions énumérées ci-dessous,
MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget annexe de la maison de santé la somme nécessaire à son remboursement.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.